



- La revue de Presse de l'Eté 2016



## Oise Apicole

### 1. Ce qui se passe en Picardie-Nord-Pas de Calais, et près de chez nous et dans notre association

La grogne un peu partout sur les récoltes de miel de cette année.....à moduler suivant les secteurs dans l'Oise

## La pire récolte depuis les années 70 pour les apiculteurs de la région

Jean-Michel François

Si l'agriculture française est en berne cette année, l'apiculture l'est aussi. La récolte de miel 2016 n'a jamais été aussi mauvaise depuis les années 70. Principale cause : la météo, bien sûr !

10 réactions J'aime Partager 263 Tweeter G+ 0



Pour ceux qui veulent y aller ci-après, Le programme du congrès 2016 de l'apiculture Française à Clermont Ferrant

**Judi**  
27 Oct.



**14h** Ouverture du Congrès

Conférence

**14h - 17h** **Élevage et sélection**, en relation avec l'ANERCEA.

• Augmenter vos performances grâce à l'élevage de reines.  
par Damien MERT, apiculteur professionnel, administrateur ANERCEA.

Table ronde

**Méthodes d'élevage**

- Éleveuse classique horizontale en ruche Dadant 10 C avec grille à reines verticale, par Philippe GILLES, apiculteur professionnel, administrateur ANERCEA
- Éleveuse type finisseur de ruches à gelée, par Florent LEG, apiculteur professionnel, administrateur ANERCEA.
- Éleveuse en ruchette orpheline, par Thierry FEDON, apiculteur professionnel, membre ANERCEA.

Conférence

**Élevage et sélection**

Présentation de la fondation Aristabee par Renaud LAVEND'HOMME, Aristabee, apiculteur volontaire, Belgique.

**Soirée** Conférence

**OUVERT AU PUBLIC**

**Un petit tour du monde apicole pour s'instruire et se détendre**, par Gilles RATIA, globe-trotteur apicole, gérant d'Apiservices, ancien président d'Apimondia.

**Vendredi**  
28 Oct.



Conférences

**9h - 11h30** **Le suivi sanitaire des ruches**, en lien avec la FNOSAD.

• Exposition des abeilles à de multiples facteurs de stress : cas des interactions entre le parasite *Nosema ceranae* et des insecticides neurotoxiques, par Frédéric DELBAC, professeur d'université, laboratoire micro-organismes : génome et environnement, équipe interactions hôtes-parasites, UMR CNRS/université Blaise-Pascal/université d'Auvergne-Clermont-Ferrand.

• Ce qu'*Apis cerana*, l'abeille asiatique, peut encore nous apprendre sur *Varroa*, par Vincent DIETEMANN, docteur du centre de recherche apicole Agroscope Liebefeld-Postiaux ALP, Suisse.

**11h30 - 12h30** **Inauguration officielle du congrès**

Conférences

**14h - 15h45** **Les impacts des pesticides sur les abeilles**

• Une arme lourde dans la lutte chimique contre les insectes : la synergie, par Marc-Edouard COLIN, conseiller scientifique de l'UNAF, vétérinaire expert en pathologie de l'abeille.

• Les multiples voies d'expositions des abeilles aux pesticides, par Marco LODESANI et Piotr MEDRZYCKI, unité de recherche d'apiculture de Bologne, Italie.

• Impact des pesticides sur les reines, par Jeff PETTIS, directeur de recherche du laboratoire de recherche sur l'abeille de l'USDA (ministère de l'Agriculture des États-Unis), États-Unis.

**Vendredi**  
28 Oct.



**16h15 - 18h**

Table ronde

**Pesticides et impacts sur l'abeille : quelle prise en compte politique par les pouvoirs publics ?**

Avec la participation de :

- Claudine JOLY, France Nature Environnement.
- Gilles LAMO, apiculteur et président de l'UNAF.
- Gilles SALVAT, directeur de la santé animale à l'ANSES, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.
- Un représentant de la Direction générale de l'alimentation au ministère de l'Agriculture (en attente de confirmation).
- Bernard FAU, avocat de l'UNAF.
- Noa SIMON, vétérinaire et spécialiste des questions européennes, Bee Life-Coordination apicole européenne.

**Soirée** Conférences

**OUVERT AU PUBLIC**

**L'apithérapie**

• Produits de la ruche et applications vétérinaires, par le docteur Philippe GARCIA, vétérinaire, praticien mixte à dominante canine-équine.

• L'efficacité potentielle du venin d'abeille dans la maladie de Parkinson, par le docteur Andreas HARTMANN, praticien hospitalier dans le département de neurologie à l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière, à Paris.

• Les possibilités thérapeutiques de la propolis contre le cancer, par le professeur Mesbah LAHOUEL, laboratoire de toxicologie moléculaire, université de Jijel, Algérie.

• Le miel, médecine d'hier ou de demain ? par le docteur Olivia METRAL, docteur en pharmacie, spécialisée dans les médecines naturelles, pharmacienne.

**Samedi**  
29 Oct.



**9h - 11h**

Atelier

**Devenir apiculteur professionnel : parcours d'installation, aides financières, accompagnement technique et étapes-clés**, animé par l'ADA Auvergne.

**9h - 9h30**

Conférence

**Politique européenne dans les programmes d'aide à l'apiculture**, par Laurence BONAFOS, Commission européenne, DG AGR.

**9h30 - 10h15**

Conférence

**Sécurité alimentaire : le rôle de la pollinisation dans l'amélioration des rendements agricoles**, par Lucas Alejandro Garibaldi, professeur et chercheur, Universidad Nacional de Rio Negro, Argentine.

**11h - 12h**

Atelier

**Élever les reines autrement**, animé par Jacques KEMP, administrateur de l'UNAF et président du SIARP.

## La déclaration de ruches 2016 : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016

### Contexte :

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part (article 33 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et article 11 de l'arrêté du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles). La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

La Commission européenne a décidé d'harmoniser les périodes de recueil des déclarations de ruches dans l'ensemble des États membres de l'Union Européenne à compter de 2016 (règlements 2015/1366 et 2015/1368). Afin de répondre à cette nouvelle réglementation européenne, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) a défini une nouvelle période de déclaration obligatoire : entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.

Il est essentiel pour la filière apicole de se conformer à ces nouvelles dispositions européennes. Elles permettent :

- D'agir pour la santé des colonies d'abeilles ; la connaissance de l'emplacement des ruchers est d'autant plus importante que la menace d'introduction d'*Aethina tumida* en France suite à son arrivée en Italie en septembre 2014 persiste (de nouveaux foyers ont été découverts en 2016 dans ce pays).
- L'obtention d'aides européennes dans le cadre du programme apicole européen (PAE) ; l'enveloppe communautaire est distribuée à chacun des États membres au prorata du nombre de colonies déclarées par les apiculteurs (env. 3,575 millions d'euros par an au bénéfice de la filière apicole française) ;
- L'établissement de statistiques apicoles pour mieux connaître la filière.

### Modalités de déclaration de ruches 2016:

La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Elle se fait directement sans login ni mot de passe. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Les apiculteurs devront renseigner :

- le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei).

- pour une meilleure efficacité des actions sanitaires, les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.



**Samedi 29 Oct**

**10h45 - 12h30** Table ronde  
**Pour une agriculture plus resp**  
• Bertrand AUZERAL, président de B  
• Alain CANET, président de l'Associ  
• Axel DECOURTYE, directeur scientifi  
• Sébastien GARDETTE, président de

**14h - 15h30** Conférence  
**Frelon asiatique : comment fai**  
Gilles LANIO, président de l'UNAF  
Fédération départementale des g  
organismes nuisibles du Morbihan  
et le développement d'un nid de f  
la mise en place d'un plan de lut

**16h - 17h30** Table ronde  
**Le marché du miel**  
Avec la participation de :  
• Eric BEDOUET, apiculteur professio  
• Thomas DECOMBARD, directeur g  
• Manuel IZQUIERDO, apiculteur d'Ar  
des organisations d'agriculteurs et d  
• Benoît MARY, vice-président du Sy  
de Famille Mary-Récoltant depuis 19  
• Diego PAGANI, président de CONA  
national des apiculteurs italiens et p  
européenne d'Apimondia  
• Bernard SAUBOT, directeur des aci  
de l'entreprise Famille Michaud.

**Soirée de Gala**

**Dimanche 30 Oct**

**9h30 - 10h** Conférence  
**Etat des lieux des résidus de**  
sur le marché français,  
par Antoine CARON, apiculteur, con

**10h - 10h30** Conférence  
**Les nouveaux OGM : de quoi**  
Quels impacts potentiels sur  
par Guy KASTLER, représentant de  
des Biotechnologies

**11h - 12h30** Table ronde  
**La nouvelle gouvernance du**  
Avec la participation de :  
• Albert DELAMARCHE, président de  
• François GERSTER, inspecteur gé  
coordonnateur du plan de développ  
• Michel POTTIEZ, directeur de la DG  
l'association des DD(CS)PP  
• Christophe ROY, vétérinaire pratic  
du Syndicat national des groupeme  
• Pierre SCHMIT, vétérinaire, vice-pr  
des vétérinaires des Pays de la Loir  
• Un représentant de la Direction gé  
de l'Agriculture



## 2. Réglementaires et juridiques

Les déclarations sont à faire !!!!



Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2016, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995\*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15 (disponible à partir du 1<sup>er</sup> septembre sur le site [MesDémarches](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> ou en Mairie). Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAL. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Le site [MesDémarches](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>) met à votre disposition les accès au formulaire en ligne et au formulaire papier mais aussi des informations actualisées sur la déclaration et les réponses aux questions les plus fréquemment posées par les apiculteurs.

<b>Forfaits apicoles 2016</b> <b>Imposition sur les revenus 2015</b>
---

01	Ain	12,00 €
02	Aisne	8,50 €
03	Allier	15,00 €
04	Alpes-de-Haute-Provence	16,00 €
05	Hautes-Alpes	16,00 €
06	Alpes-Maritimes	20,00 €
07	Ardeche	12,00 €
08	Ardennes	10,00 €
09	Ariège	- par ruche sédentaire à cadres 6,85 € - par ruche pastorale à cadres 7,50 €
10	Aube	12,00 €
11	Aude	- par ruche sédentaire à cadres 8,80 € - par ruche pastorale à cadres 11,00 €
12	Aveyron	- par ruche sédentaire à cadres 7,90 € - par ruche pastorale à cadres 8,00 €
13	Bouches-du-Rhône	20,00 €
14	Calvados	11,00 €
15	Cantal	9,50 €
16	Charente	8,25 €
17	Charente-Maritime	7,50 €
18	Cher	13,50 €
19	Corrèze	9,50 €
2A	Corse-du-Sud	25,00 €
2B	Haute-Corse	25,00 €
21	Côte-d'Or	9,10 €
22	Côtes-d'Armor	8,00 €
23	Creuse	9,50 €
24	Dordogne	- par ruche sédentaire à cadres 8,50 € - par ruche pastorale à cadres 9,00 €
25	Doubs	- Région I (plaines et premiers plateaux) par ruche à cadres 10,00 € - Région II plateaux supérieurs et montagne (cantons de Montbenoit, Morteau, Mouthe et Pontarier) par ruche à cadres 12,00 €
26	Drôme	11,00 €
27	Eure	8,50 €
28	Eure-et-Loir	13,50 €
29	Finistère	8,00 €
30	Gard	- par ruche sédentaire à cadres 7,04 € - par ruche pastorale à cadres 8,80 €
31	Haute-Garonne	- par ruche sédentaire à cadres 7,00 € - par ruche pastorale à cadres 8,00 €
32	Gers	

- par ruche sédentaire à cadres	6,85 €	
- par ruche pastorale à cadres	7,50 €	
33 Gironde		
- par ruche sédentaire à cadres	8,50 €	
- par ruche pastorale à cadres	9,00 €	
34 Hérault		
- par ruche sédentaire à cadres plaine	7,04 €	
- par ruche sédentaire à cadres montagne	4,40 €	
- par ruche pastorale à cadres montagne	8,80 €	
35 Ille-et-Vilaine	8,00 €	
36 Indre	13,50 €	
37 Indre-et-Loire	13,23 €	
38 Isère	12,00 €	
39 Jura		
- Région I (plateaux) : par ruche	12,00 €	
- Région II (plaines) : par ruche	10,00 €	
40 Landes		
- par ruche sédentaire à cadres	8,50 €	
- par ruche pastorale à cadres	9,00 €	
41 Loir-et-Cher	10,00 €	
42 Loire	10,20 €	
43 Haute-Loire	9,50 €	
44 Loire-Atlantique	13,00 €	
45 Loiret	13,50 €	
46 Lot	7,90 €	
47 Lot-et-Garonne		
- par ruche sédentaire à cadres	8,50€	
- par ruche pastorale à cadres	9,00€	
48 Lozère		
- par ruche sédentaire à cadres	9,00 €	
- par ruche pastorale à cadres	10,00 €	
49 Maine-et-Loire	12,00 €	
50 Manche	11,00 €	
51 Marne	55,00 €	
52 Haute-Marne	12,00 €	
53 Mayenne	12,00 €	
54 Meurthe-et-Moselle		
- Cantons de Baccarat, Badonvillers et Cirey-sous-Vezouze : par ruche à cadres	12,00 €	
- Surplus du département (plaine) : par ruche à cadres	10,00 €	
55 Meuse	12,00 €	
56 Morbihan	8,00 €	
57 Moselle		
- Arrondissement de Sarrebourg et de Sarguemines : par ruche à cadres	12,00 €	
- Surplus du département : par ruche à cadres	10,00 €	
58 Nièvre	9,10 €	
59 Nord	8,50 €	
60 Oise	8,50 €	
61 Orne	11,00 €	
62 Pas-de-Calais	8,50 €	
63 Puy-de-Dôme	9,50 €	
64 Pyrénées-Atlantiques		

- par ruche sédentaire à cadres	8,50 €
- par ruche pastorale à cadres	9,00 €
65 Hautes-Pyrénées	
- par ruche sédentaire à cadres	6,85 €
- par ruche pastorale à cadres	7,50 €
66 Pyrénées-Orientales	
- par ruche sédentaire à cadres	8,80 €
- par ruche pastorale à cadres	11,00 €
67 Bas-Rhin	
- par ruche sédentaire à cadres	10,00 €
- par ruche pastorale à cadres	12,00 €
68 Haut-Rhin	
- par ruche sédentaire à cadres	10,00 €
- par ruche pastorale à cadres	12,00 €
69 Rhône	12,00 €
70 Haute-Saône	
- Zone de montagne : Amage, Amont, Belfahy, Beulotte-Saint-Laurent, Corravillers, Fresse, Haut-du-Them, La Longine, Miellin, La Montagne, Plancher-Bas, Plancher-les-Mines, Ronchamp, La Rosière, Servance, Temuay, Esmoulières, Faucogney, Saint-Barthélemy, Saint-Bresson : par ruche à cadres	12,00 €
- Surplus du département : par ruche à cadres	10,00 €
71 Saône-et-Loire	9,10 €
72 Sarthe	12,00 €
73 Savoie	12,00 €
74 Haute-Savoie	12,00 €
75 Seine	NR
76 Seine-Maritime	8,50 €
77 Seine-et-Marne	13,00 €
78 Yvelines	13,00 €
79 Deux-Sèvres	8,25 €
80 Somme	8,50 €
81 Tam	
- « Lauragais » et « Coteaux Molassiques » : par ruche sédentaire à cadres	7,00 €
- Autres régions : par ruche sédentaire à cadres	7,90 €
82 Tam-et-Garonne	7,00 €
83 Var	21,00 €
84 Vaucluse	20,00 €
85 Vendée	11,00 €
86 Vienne	8,25 €
87 Haute-Vienne	9,50 €
88 Vosges	
1) zone de montagne : Arrondissement de Saint-Dié, cantons de Plombières, Remiremont, Saulxures-sur-Moselotte et Le Thillot : par ruche à cadres	12,00 €
2) zone de plaine	
Surplus du département, par ruche à cadres	10,00 €
89 Yonne	9,10 €
90 Territoire de Belfort	12,00 €
91 Essonne	13,00 €
92 Hauts-de-Seine	13,00 €
93 Seine-Saint-Denis	13,00 €
94 Val-de-Marne	13,00 €
95 Val-d'Oise	13,00 €

### 3. La santé de nos abeilles

Superbe exposé sur *la Santé de l'Abeille* sur les utilisations des acides organiques (formiques et oxalique qui ont tendance à supplanter les autres formes de traitement ...

Après plus d'un an de débats parlementaires, le feuillet de la loi biodiversité s'est achevé hier avec la confirmation de l'interdiction des néonicotinoïdes en 2018, sous réserve de certaines dérogations jusqu'en juillet 2020.

C'est également une première mondiale car la France est le premier pays à inscrire dans sa législation l'interdiction totale des néonicotinoïdes !

Le retentissement international va être considérable, d'autant plus que le vote provient d'un grand pays agricole.

Dérogations à l'interdiction des néonicotinoïdes

Certes, la loi marque d'incontestables avancées. Sur le dossier brûlant des néonicotinoïdes, une famille d'insecticides néfastes pour les pollinisateurs mais aussi, plus largement, pour l'environnement et la santé, les députés ont obtenu une victoire emblématique : l'interdiction de ces molécules à partir du 1er septembre 2018 pour l'ensemble des cultures agricoles, quels que soient les usages (pulvérisations, traitement des sols ou enrobage de semences).

L'article 51 accorde toutefois des dérogations jusqu'au 1er juillet 2020 lorsqu'il n'existe pas d'alternative. Ces exceptions seront décidées par un arrêté conjoint des ministres de l'agriculture, de l'environnement et de la santé, sur la base d'un rapport sur les molécules de substitution que l'Agence de sécurité sanitaire devra rendre à la fin de l'année. A ce titre, le texte de loi définitif marque un recul par rapport à des versions précédentes qui prévoyaient une interdiction sans dérogation en 2018, ou même dès 2017. Mais l'accord, obtenu à l'arraché, est parvenu à faire primer l'inquiétude de l'opinion publique - une pétition a recueilli près de 700 000 signatures - et des ONG, très mobilisées, sur les pressions de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles et des lobbies agrochimiques.

## Pesticides néonicotinoïdes : le déclin des abeilles sauvages multiplié par trois

Par Sébastien Veyrier, publié le 18 août 2016 à 09h10  
24matins.fr > Nature > Pesticides néonicotinoïdes : le déclin des abeilles sauvages multiplié par trois



Le déclin des pollinisateurs comme les abeilles menace une partie de la production agricole mondiale

### Les pesticides triplent la mortalité des abeilles sauvages LE MONDE

Les insecticides de la famille des néonicotinoïdes, les plus efficaces jamais synthétisés, tuent massivement abeilles et bourdons. Il n'y a plus désormais que les firmes agrochimiques pour le nier. Ou du moins pour sous-évaluer le rôle de ces pesticides dans le déclin catastrophique des colonies d'insectes butineurs. Ces sociétés préfèrent le réduire à un facteur pathogène parmi d'autres : virus, monocultures réduisant et fragmentant leurs habitats, champignons, invasion de frelons, réchauffement climatique...

Il semble, au contraire, que les néonicotinoïdes multiplient par trois cette mortalité accélérée. C'est ce que défend une étude britannique publiée mardi 16 août par la revue *Nature Communications* et signée par sept chercheurs du centre pour l'écologie et l'hydrologie de Wallingford et de Fera Science Limited, un centre de recherche semi-privé sur l'environnement et l'alimentation sis à York (nord de l'Angleterre).

Voilà des années que les apiculteurs alertent sur l'impact des néonicotinoïdes, qu'ils lient à l'effondrement du nombre de leurs colonies d'abeilles, depuis que l'usage de ces produits chimiques s'est généralisé dans les campagnes occidentales, à partir de 1995.

De précédentes études scientifiques ont évalué leurs effets sublétaux et neurotoxiques sur les abeilles domestiques, en particulier. Elles ont montré notamment que celles-ci perdent leur sens de l'orientation, ou que les bourdons donnent naissance à 80 % de femelles en moins...

## Des preuves solides

Mais tous ces travaux n'ont pas apporté de « preuves solides » de l'impact de ces pesticides sur la disparition des espèces sauvages dans la nature, avancent les auteurs de la présente étude.

A défaut d'établir un lien irréfutable de cause à effet, ces derniers estiment qu'ils illustrent cette fois de façon incontestable la relation entre produits chimiques et déclin des insectes en ayant croisé dix-huit années de données nationales, portant sur 62 des 250 espèces sauvages d'Angleterre, avec leur exposition aux champs de colza traités aux néonicotinoïdes. Cette échelle de temps paraît pertinente, écrivent-ils, pour observer les évolutions des populations d'insectes et, en parallèle, « les répercussions des changements historiques dans la gestion de l'agriculture ».

Les chercheurs ont eu recours aux relevés rigoureusement effectués au Royaume-Uni par des entomologistes volontaires, amateurs ou non, de la société nationale Bees, Wasps and Ants Recording, de 1994 à 2011. Ils en ont écarté les abeilles domestiques, car les apiculteurs les déplacent parfois en fonction des floraisons. Ils ont retenu les insectes sauvages repérés au moins cinq cents fois sur des parcelles d'un kilomètre carré ayant fait l'objet d'au moins deux recensements complets en dix-huit ans. Soit au final, une collection de 31 800 inventaires.

### 8,2 millions d'hectares de colza traités

Quant au colza, il a été choisi pour sa progression fulgurante. Cet oléagineux est désormais la principale culture traitée aux néonicotinoïdes et couvre ainsi 8,2 millions d'hectares en Europe.

L'année 2002 sert enfin de référence : c'est celle où s'est répandue outre-Manche cette famille de pesticides qui a pour caractéristique d'enrober la semence, puis de persister dans toute la plante, fleurs y compris, et même dans les sols. Les chercheurs ont comparé les courbes d'abondance que chaque espèce d'abeilles aurait dû suivre si ses effectifs avaient poursuivi la tendance dessinée avant 2002, avec les trajectoires réelles ultérieures.

Lire aussi : L'utilisation des insecticides « tueurs d'abeilles » est toujours en forte augmentation

Leurs modèles en ont déduit que, dans un premier temps, le colza fournit aux abeilles de quoi butiner, mais ce bienfait ne compense pas la toxicité des pesticides. Au contraire. « Nous estimons que, depuis 2002, l'usage de néonicotinoïdes est à lui seul responsable d'une perte supérieure à 20 % pour cinq espèces [*Halicta tumulorum*, *Lasioglossum fulvicorne*, *L. malachurum*, *L. pauxillum* et *Osmia spinulosa*] », affirment les auteurs. La même cause suscite un déclin de 10 % chez vingt-quatre espèces, de plus de 15 % pour onze autres, voire de 30 % chez les plus touchées.

### Un déclin accéléré

Au total, les espèces sauvages friandes de colza traité aux néonicotinoïdes déclinent trois fois plus que les autres, observent-ils. Cependant, les non-butineuses ne sont pas non plus



épargnées et semblent contaminées par d'autres fleurs ayant poussé à proximité de ces oléagineux.

Après bien des atermoiements, l'Union européenne a accepté, en 2013, d'interdire sur son territoire trois insecticides néonicotinoïdes sur certaines cultures. Officiellement décidé pour deux ans, le moratoire est encore en vigueur aujourd'hui.

En France, la nouvelle loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, adoptée le 20 juillet, prévoit de tous les bannir au 1er septembre 2018 sur l'ensemble des terres agricoles... mais avec de possibles dérogations jusqu'en 2020.

#### 4. Les fleurs

Un article complet sur L'arbre à miel ce mois. (*L'Abeille de France*)



Tandis que *Abeilles et Fleurs* propose un article sur les Tilleuls (une bonne centaine d'espèces dans le monde ...)



Figure 2 : rameaux feuillés et fleuris de tilleul à petites feuilles.

## 5. La conduite du rucher

De nombreux articles sur l'élevage des reines *Abeilles et Fleurs*

## 6. La ruche et ses techniques

Quelques conseils sur l'utilisation de l'enfumeur en période de sécheresse !!!! *Abeilles et Fleurs*

## 7. Les produits de la ruche et autres utilisations

Déclaration nutritives obligatoire sur les pots de miel à partir du 13 décembre 2016.

Et les récoltes de miel en berne cette année !!

# Les abeilles françaises n'ont jamais aussi peu produit de miel qu'en 2016

Par  Eric de La Chesnais | Mis à jour le 05/08/2016 à 13:24 / Publié le 05/08/2016 à 07:00



(Le Figaro)

## 2016, une année noire pour le miel et les abeilles

Par *Elodie Sillaro* publié le 17/08/2016 - 1359 lectures

 Like 242  Share  Tweeter  G+ 4  Email 0  Réagir  Imprimer



**2016 est une année catastrophique pour le miel. La production n'a jamais été aussi faible depuis les années 70 que cette année. Les apiculteurs français ont récolté moins de 10 000 tonnes de miel soit quasi deux fois moins qu'en 2015.**

Selon le porte-parole de l'Union nationale des apiculteurs de France (UNAF), 2016 sera l'une des pires années pour **la récolte de miel**. En cause, une météo défavorable à la production.



L'étude du marché du miel en 2015 est en ligne sur le site de FranceAgriMer, vous pouvez la consulter sur le lien ci-dessous :

<http://www.franceagrimer.fr/content/download/46820/447710/file/SYN-MIEL-2016-Etude%20march%C3%A9%20miel%202015.pdf>



• Juin 2016

## LE MARCHÉ DU MIEL EN FRANCE

Cette synthèse présente les principaux résultats de l'étude menée en 2015 sur le marché du miel réalisée en deux volets par les cabinets Protéis et CoSpirit Mediatrack, pour FranceAgriMer.

### Contexte, objectifs et méthodologie

FranceAgriMer a souhaité qu'une analyse du marché français du miel soit réalisée pour permettre à la filière de disposer de données fiables et actualisées afin de conduire une réflexion stratégique d'orientation de la production

En effet, la filière apicole française est confrontée à de nombreuses difficultés : problèmes de mortalité des abeilles qui impactent la production, croissance des importations de miel pour satisfaire la demande, sur le profil, les attentes et les habitudes des consommateurs, etc.

L'étude a été réalisée en deux volets :

- une analyse des circuits de distribution du miel (producteurs, groupements et structures professionnelles, conditionneurs, importateurs, distribution) par le cabinet Protéis qui a interrogé 150 apiculteurs et a mené 30 entretiens approfondis avec des acteurs de la première mise en marché des miels et des distributeurs,
- une analyse de la consommation de miel en France (profil et habitudes des consommateurs, quantités consommées, origine des miels, etc.). La partie consommation ayant été réalisée par le cabinet Opened Mind (enquête online, avril 2015 auprès d'un échantillon représentatif constitué de 1460 personnes).

### Des importations en forte augmentation

La consommation apparente<sup>1</sup> de miel en France est relativement stable et estimée à 40 600 tonnes en 2014 (+2 % par rapport à 2010). Il s'agit d'un niveau de consommation que n'arrive pas à satisfaire la production intérieure qui décroît régulièrement : 25 500 tonnes en 2004, 18 300 tonnes en 2010 et 13 200 tonnes en 2014 (sources : Onifhor puis FranceAgriMer). La production française a été en retrait lors des années 2012, 2013 et 2014 impactée

<sup>1</sup> La consommation apparente (hors autoconsommation et dons) correspond à la production nationale commercialisée + les importations - les exportations.

notamment par des conditions climatiques défavorables. Ce déficit est compensé par un volume d'importations qui ne cesse d'augmenter (+35 % entre 2010 et 2014).

### Volume et origine des miels importés en France

En tonnes	2004	2006	2008	2010	2012	2014
Espagne	4 013	3 404	5 722	9 148	6 194	9 188
Chine	-	371	2 655	2 689	4 408	4 266
Ukraine	76	57	258	-	1 175	3 949
Autres	13 335	18 808	19 598	13 703	14 061	17 018
<b>Total</b>	<b>17 424</b>	<b>22 640</b>	<b>28 233</b>	<b>25 540</b>	<b>25 838</b>	<b>34 421</b>

Source : Global Trade Atlas - Direction Générale des Statistiques du Commerce Extérieur (DNSCE)

En dix ans, le volume de miel importé a quasiment doublé. Cette forte augmentation s'est sensiblement accélérée ces dernières années avec une croissance de +11 000 tonnes entre 2010 et 2014 contre +8 000 tonnes entre 2004 et 2010).

Par ailleurs, on a assisté à une concentration des origines : les trois premières origines en 2014 (Espagne, Chine, Ukraine), qui représentaient moins du quart des importations totales en 2004, représentent plus de la moitié des volumes importés en 2014.

Ainsi, l'Espagne, premier fournisseur historique du marché intérieur, a doublé ses ventes à destination de la France dans la même période. L'origine ukrainienne, quasiment inexistante jusqu'en 2012, avoisine les 4 000 tonnes en 2014 et la Chine, dont les exportations vers la France étaient nulles en 2004, nous a vendu presque 6 000 tonnes de miel en 2013.

Ces chiffres doivent toutefois être pris avec précaution dans la mesure où ils diffèrent d'une source à l'autre. (données GTA ci-dessus et les chiffres Eurostat). En outre, les origines géographiques des importations françaises ne permettent pas de déduire précisément l'origine des miels présents sur le marché français étant donné l'importante activité de réexpédition des négociants européens, et notamment des plateformes situées en Espagne, Belgique, Allemagne, et plus récemment en Pologne.

Ainsi, l'origine chinoise est certainement sous-estimée. En effet, l'Espagne a importé en 2014 plus de 15 000 tonnes de miel en provenance de Chine, dont une grande partie a été ensuite réexpédiée en Europe, et notamment en France.

### Les circuits de distribution du miel

Sur les 13 200 tonnes de miel produites en France en 2014, 11 100 tonnes auraient été commercialisées et 2 100 tonnes auraient été autoconsommées ou offertes (soit 16 % de la production nationale). Parmi les 11 100 tonnes commercialisées, environ 1 000 tonnes ont été exportées, ce qui laisse un volume disponible pour le marché national d'environ 10 100 tonnes, soit 25 % du miel vendu dans l'hexagone.

#### Chiffres clés du marché français du miel

En tonnes	2010	2014
Tonnage récolté	nd	13 206
Tonnage commercialisé	18 330	11 100
Importations	25 395	34 278
Exportations	3 944	4 795
<b>Consommation apparente</b>	<b>39 777</b>	<b>40 583</b>

Source : Etude Protéïs – marché français du miel – 2015 - Eurostat

Sur les 40 600 tonnes consommées en France, (hors autoconsommation et dons), la part de la consommation de miel à domicile est prépondérante : 34 800 tonnes (soit 86 % du total). Les industries agro-alimentaires en consomment, quant à elles, 3 600 tonnes (9 %) et la restauration hors foyer 2 200 tonnes (5 %).

Le miel est majoritairement distribué via les circuits longs (25 230 tonnes, soit 73 % des volumes distribués). En premier lieu par les GMS avec un peu plus de 19 000 tonnes commercialisées, soit 56 % du volume total distribué, puis les magasins spécialisés et les ventes par correspondance - internet dans une moindre mesure (17 % à eux deux). Les ventes directes sont loin d'être négligeables (9 550 tonnes soit 27 % du total), ce qui est une caractéristique de la filière (en termes de fréquence, les apiculteurs sont les agriculteurs qui utilisent le plus les ventes directes).

#### Répartition des ventes de miel en France (hors restauration et IAA)

	En tonne	en %	Variation 2010-2014
<b>Circuits longs</b>	<b>25 230</b>	<b>73 %</b>	<b>+ 6,8 %</b>
dont.....GMS	19 330	56 %	+ 6,2 %
Magasins spécialisés	4 900	14 %	- 7,5 %
VPC - internet*	1 000	3 %	nd
<b>Ventes directes</b>	<b>9 550</b>	<b>27 %</b>	<b>- 11 %</b>
<b>Total</b>	<b>34 780</b>	<b>100 %</b>	<b>- 1,7 %</b>

\* hors ventes apiculteurs

Source : Etude Protéïs – marché français du miel - 2015

### Les acteurs de la chaîne de distribution du miel

#### Les apiculteurs :

Les apiculteurs sont le premier maillon de la chaîne de distribution. Une enquête quantitative menée auprès d'eux a permis de reconstituer une hypothèse de ventilation des ventes de leur production par type de client. Les résultats suggèrent que les volumes se répartissent de manière relativement équitable entre

les ventes directes aux consommateurs (45 %) et les circuits longs (55 %). Au sein des circuits courts, la vente sur place domine (51 % des volumes vendus en circuits courts), suivie par la vente sur les marchés (27 %). En ce qui concerne les circuits longs, la vente aux conditionneurs est nettement prépondérante (84 % des quantités vendues en circuits longs).

#### Ventilation de la commercialisation de leur production par les apiculteurs 2014

	En tonnes	en %
<b>Circuits courts</b>	<b>4 995</b>	<b>45 %</b>
Ventes sur place	2 553	23 %
Ventes sur les marchés	1 332	12 %
Ventes en magasin	888	8 %
Ventes par correspondance	222	2 %
<b>Circuits longs</b>	<b>6 105</b>	<b>55 %</b>
Ventes aux conditionneurs*	5 106	40 %
Ventes au GMS	888	8 %
Ventes à la restauration	55	0,50 %
Ventes à d'autres apiculteurs	55	0,50 %
<b>Total</b>	<b>11 100</b>	<b>100 %</b>

\* Y compris les coopératives

Source : Etude Protéïs – Enquête quantitative auprès des apiculteurs – 2015 – reconstitution FranceAgriMer

La répartition entre les ventes directes et les circuits longs dépend toutefois fortement du nombre de ruches dont dispose l'apiculteur. Trois profils se distinguent :

- les apiculteurs de moins de 70 ruches qui ont peu de miel à mettre sur le marché et l'écoulent en direct (exploitation et marché) ;
- les apiculteurs détenant entre 70 et 300 ruches qui sont sur le même schéma que les moins de 70 ruches, mais qui vendent également en magasins ;
- les apiculteurs de plus de 300 ruches dont la part des circuits courts se réduit au fur et à mesure que la taille du cheptel augmente au profit des circuits longs (conditionneurs et GMS notamment).

#### Les conditionneurs :

Le conditionnement de miel en France est une activité très concentrée. En effet, douze opérateurs représentent à eux seuls plus de 95 % des tonnages traités. On peut distinguer quatre groupes de conditionneurs :

- un leader incontesté dont la stratégie est basée sur l'internationalisation et la visibilité des marques, même si le marché français représente toujours plus de 85 % des ventes ;
- un n°2 qui regroupe une coopérative et une société ;
- un réseau de quatre PME nationales, qui vendent principalement en GMS mais qui bénéficient également de relais de croissance à travers les exportations, les ventes par internet et les réseaux de magasins ;
- six entreprises plus modestes, dont 3 TPE, implantées régionalement.

Ces conditionneurs ont traité 32 400 tonnes en 2014, soit 71 % du disponible apparent



(importations + production commercialisée). Ils s'approvisionnent en très grande majorité avec du miel importé, dont ils sont les premiers pourvoyeurs en France (27 250 tonnes, soit 84 % des volumes utilisés par ces derniers), mais achètent également du miel français auprès des apiculteurs (un peu plus de 5 000 tonnes). Le miel importé provient aussi bien de pays européens que de pays tiers, et on observe une hausse des importations depuis des pays de l'Est (UE et non UE) au détriment des importations depuis l'Amérique du Sud.

Les GMS sont les principaux clients des conditionneurs. En 2014, 53 % des volumes traités par les conditionneurs leur ont été vendus (≈17 100 tonnes). Leurs autres débouchés sont l'export (14 %, soit 4 500 tonnes), les magasins de détails (13 % soit 4 200 tonnes), l'industrie (9 % soit 2 900 tonnes), la restauration hors domicile (5 % soit 1 600 tonnes), les grossistes et les ventes par correspondance / internet (3 % respectivement, soit 1 000 tonnes et 950 tonnes).

#### Les GMS :

En 2014, les GMS sont de loin le premier circuit de distribution de miel en France auprès du consommateur final. Selon les données du panel IRI, elles auraient commercialisé 19 330 tonnes de miel, soit 48 % du marché national. Elles s'approvisionnent majoritairement auprès des conditionneurs ou par importations directes (environ 1 300 tonnes). Elles contribuent également à la mise sur le marché du miel français (900 tonnes achetées directement auprès des apiculteurs).

#### Les magasins spécialisés et la vente par correspondance / internet :

Ce dernier maillon, contribue à la commercialisation d'environ 6 000 tonnes de miel en 2014. Les opérateurs se fournissent essentiellement auprès des conditionneurs (miel français et miel importé).

#### Les autres débouchés du miel

Une partie du miel consommé en France est utilisée par la restauration hors foyer (environ 2 200 tonnes) et les Industries Agro-alimentaires (environ 3 600 tonnes). Là encore, ces opérateurs se fournissent essentiellement auprès des conditionneurs (miel français et miel importé).

#### **Caractéristiques des achats de miel**

- ✓ **Saisonnalité :** relativement peu de saisonnalité dans les achats de miel, même si les achats sont un peu plus nombreux en automne/hiver qu'au printemps/été.
- ✓ **Evolution :** la tendance de la consommation de miel en France est à la hausse (+0,5 % par an ces dernières années)
- ✓ **Prix du miel :** pour la majorité des acheteurs (70 %), le prix du miel se situe entre 10 € et 15 € le kg.

- ✓ **Conditionnement :** le principal conditionnement est le pot de 250 grammes (51 %), suivi de près par celui de 500 grammes (30 %).

#### **Des acheteurs de miel à l'image de l'ensemble des français**

Parmi les 1 460 personnes interrogées, 804 ont acheté du miel au cours des 12 mois précédant l'enquête (échantillon utile), soit un taux de pénétration de 55 %. Les acheteurs de miel montre relativement peu de spécificités :

- Les deux sexes sont équitablement représentés (52 % hommes et 48 % de femmes).
- Toutes les catégories d'âge sont présentes (âge moyen de l'échantillon : 47 ans) au prorata de leur poids relatif au sein de la population française (seuls les 18-29 ans sont sous-représentés : 14 % dans l'échantillon contre 21% de la population).
- Les acheteurs de miel sont très représentatifs de la population française en termes de catégories socioprofessionnelles, même si on y trouve un peu moins de CSP intermédiaires. Par ailleurs, toutes les tranches de revenus et les différentes situations familiales sont représentées.
- Tous les lieux d'habitation sont également présents, mais les urbains habitant les villes de plus de 50 000 habitants sont proportionnellement un peu plus nombreux que dans l'ensemble de la population.

#### **Achats des 12 derniers mois**

Au cours des 12 derniers mois, les achats de miel dans l'échantillon se chiffrent à 5,1 achats en moyenne pour un volume total moyen de 3,05 kg. Selon les personnes interrogées :

- 80 % de ces volumes achetés sont des miels d'origine française, et pour la moitié composés de miels mono-floraux (une part de 13 % ne sait pas répondre à cette question),
- la majorité des achats (en volume) se ferait en hyper et supermarchés (45 %), suivis de près par les achats directs auprès d'un apiculteur (35 %). Les autres circuits (magasins spécialisés, épicerie, etc.) sont marginaux (total <10 %).

**Question : « Comment se répartissent ces X kg de miel que vous avez achetés au cours des 12 derniers mois entre les différents lieux d'achat ? »**



Par ailleurs, tandis que la répartition des achats entre miels mono-floraux et miels toutes fleurs est assez équilibrée en grande distribution, les miels mono-floraux dominent les achats en circuits courts.

Concernant les différents circuits, une question spécifique a été posée sur la motivation des achats auprès des apiculteurs : lorsqu'on interroge les personnes ayant acheté du miel directement auprès d'un apiculteur sur les raisons de leur achat, l'assurance de l'origine « France » du miel est de manière indiscutable la première raison évoquée. Plus précisément, pour 77 % d'entre eux c'est la première (49 %) ou la deuxième raison (28 %) évoquée. Le soutien à l'apiculture française (20 % en 1<sup>ère</sup> raison et 31 % en 2<sup>ème</sup> raison) et la spécificité des miels (20 % en 1<sup>ère</sup> raison et 19 % en 2<sup>ème</sup> raison) n'arrivent que loin derrière.

#### Les miels reçus en cadeau

Les volumes de miel offerts en cadeau sont loin d'être négligeables : un acheteur de miel sur cinq dit en avoir reçu en cadeau au cours de l'année écoulée, pour un volume de 1,27 kg en moyenne. Dans le cadre des cadeaux, l'origine française des miels semble encore plus marquée (86 % de miel reçu en cadeau originaire de France).

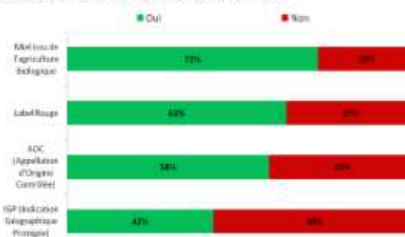
#### Le dernier achat de miel

Les acheteurs de miel ont également été interrogés sur leur dernier achat de miel. Cette série de questions a pour but de fiabiliser les réponses obtenues jusqu' alors. En effet, 91 % des personnes interrogées déclarent avoir en leur possession le dernier pot de miel acheté et peuvent donc répondre de ses caractéristiques avec celui-ci sous les yeux. Il ressort de cette série de questions que les caractéristiques du dernier achat confirment celles des achats de l'année écoulée, et semblent donc conforter les informations obtenues. Ainsi, le dernier achat de miel a été effectué dans 44 % des cas en hyper ou supermarché, et est originaire de France dans 76 % des cas. Il s'agit dans environ la moitié des cas d'un miel de type mono-floral (47 %, mais une proportion toujours importante de personnes ne savent pas répondre à cette question). Le conditionnement majoritaire correspond à un pot transparent (53 %), de 250 g (45 %), ce qui semble encore une fois confirmer les déclarations sur les achats de l'année.

#### L'importance des origines et des mentions

Les acheteurs de miel connaissent bien les principaux SIQO (Signes Officiel de Qualité et d'Origine : Agriculture biologique, Label rouge, AOC et IGP). Le plus connu est la mention AB (Agriculture biologique) à 72 % de « oui » et le moins connu, l'IGP (Indication Géographique Protégée) à 42 %.

Question : « Connaissez-vous les Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO) suivants ? »



Lorsqu'on parle de l'origine française, elle est déclarée « très importante » ou « plutôt importante » pour 88 % des sondés. Deux tiers d'entre eux seraient cependant prêts à acheter un mélange de miels d'une autre origine européenne s'il ne trouvait pas de miel français, et 30 % un mélange de miels originaires de pays hors UE.

#### Ce que l'on peut retenir du marché du miel

- ✓ Une baisse de la production depuis au moins 10 ans, particulièrement marquante en 2014 après deux années marquées par des conditions de productions difficiles (climat défavorable).
- ✓ Une consommation en très légère hausse (+0,5 % par an depuis 2010) satisfaite en conséquence par une augmentation des importations.
- ✓ Des importations effectuées principalement par les conditionneurs qui se situent au centre du réseau de distribution (≈80 % du miel consommé est traité par ce maillon de la chaîne)
- ✓ Un taux de pénétration du miel important : 55 %, avec des acheteurs de miel plutôt représentatifs de l'ensemble de la population.
- ✓ Des achats de miel réalisés majoritairement en grandes et moyennes surfaces mais également en grande partie auprès des apiculteurs, ce qui est une caractéristique de la filière.
- ✓ Une origine française déclarée très importante pour les consommateurs, mais un décalage frappant entre la part réelle des miels français disponibles sur le marché et la perception des consommateurs qui pensent acheter essentiellement du miel français (80 % des achats en volume).

A contribué à ce numéro : unité Cultures et filières spécialisées / service Marchés et études des filières



FranceAgriMer / SYNTHÈSES / Une publication de FranceAgriMer / Directeur de la publication : Éric Allain  
 © tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer / L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex  
 tél. : +33 1 73 30 30 00 / fax : +33 1 73 30 30 30

[www.franceagri.fr](http://www.franceagri.fr)  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

Chaque revue nous propose des repas succulents ou des recettes à vraiment essayés.



**Magret de canard,  
sauce miel & vinaigre balsamique**



**Crème glacée au miel  
(sans sorbetière)**

*(L'Abeille de France)*

Et *Abeilles et Fleurs* n'est pas en reste !!!!!

Brochettes de canard  
glacées au miel



Sorbet miel et citron vert





## 8. Le BUZZ et les news insolites

### **Q**uand la nature devient interactive...

Quelles sont les fleurs mellifères présentes sur mon rucher ? Quels sont ces insectes qui butinent dans mon jardin ? Le traditionnel herbier, le livre de botanique acheté dernièrement ou un ouvrage répertoriant les insectes peuvent effectivement vous aider à vous familiariser avec la faune et la flore que vous souhaitez découvrir lors de vos balades nature ou lorsque vous vous trouvez sur vos ruchers ; mais portable en poche, certaines applications peuvent vous faciliter la reconnaissance des espèces végétales et des insectes. Rapide tour d'horizon des applications à télécharger sur vos mobiles :

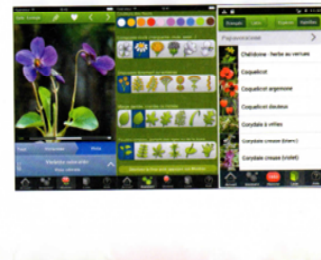
**Plant@netest** une application développée par le Cirad, l'Inra, l'Inra, l'Inra, et le réseau Tela Botanica, dans le cadre d'un projet soutenu par Agropolis Fondation. A partir d'une photo, l'application cherche par comparaison votre image dans une base de données qui évolue au fur et à mesure des contributions des usagers.

<http://www.plantnet-project.org/page/MOBILE>



**Fleurs en poche** vous permet d'identifier facilement quelques 1653 fleurs sauvages d'Europe de l'Ouest (hors fleurs de jardin). Pas besoin de connexion à internet pour afficher les images car toutes les photos sont déjà incluses dans le logiciel.

<http://www.tela-botanica.org/actu/article7410.html>



### Fleurs De Montagne

Comme son nom l'indique, l'application vous permet de reconnaître les fleurs lors de vos randonnées en moyenne ou haute altitude. Le plus de cette application pour les apiculteurs est que le système de filtrage par différents critères permet de sélectionner les fleurs par période de floraison en plus de la couleur de la fleur et de l'altitude.

<http://medothis.com/fleursdemontagne/>



### Le Spipoll ou Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs

est un projet participatif développé par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE). Le participant dépose ses photos sur un album virtuel en ligne. Il identifie ensuite aussi précisément que possible chaque espèce photographiée à l'aide d'une clé d'identification en ligne. L'ensemble des données est utilisé par les spécialistes pour une analyse spatiale des réseaux de pollinisateurs en France.

<http://www.spipoll.org/le-spipoll/pr-sentation>



Les Abeilles Hyblaea à taches blanches «Hyblaea» Per ; matthias.opie 18-10-2015

Identification de la tache, ayant été confirmée par un expert, est valide.	Informations Complémentaires
Archevêque identifié	Date : 04-10-2015
19-05-2005: Les Abeilles Hyblaea à taches blanches	Heure : 12:28 à 13:00
Strechoc-Hyblaea Per - France	Cat (coordonnées géographiques) : 45-52N
Localisation	Température : 20-30°C
Commune : LARBAINE-MONTELEUR (05070)	Vent : faible, frezule
Département : HAUTES-ALPES (05)	Fleur à l'antenne : Non
Région : PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (93)	L'insecte a été photographié ailleurs que sur la fleur : Non

Bien entendu cette petite liste n'est pas exhaustive et, compte tenu de notre environnement numérique, il ne serait pas surprenant que nombre d'applications se développent pour nous faciliter la reconnaissance de notre environnement naturel et enrichissent notre connaissance en matière végétale et animale. Les applications énumérées dans cet article ont été choisies en fonction de l'intérêt apicole principalement mais aussi en fonction des retours positifs des usagers. En naviguant sur Internet vous pourrez en trouver d'autres pour la reconnaissance des champignons, des chants d'oiseaux, des arbres etc. Il resterait toutefois à développer une application spécifique pour les amoureux des abeilles avec une reconnaissance des espèces végétales permettant également de connaître les périodes de floraison pour déterminer les miellées et les apports de pollen selon les saisons et les régions ainsi que le potentiel des sols pour s'assurer de l'intérêt de l'implantation de certains ruchers. A bon entendre... En vous souhaitant d'ici là de bonnes séances d'observation pendant la période estivale ! Bonne Vacances !

(L'Abeille de France)

### Sauvages de ma rue

permet aux urbains de participer à la reconnaissance des espèces végétales qui poussent dans leur environnement immédiat, enrichissant ainsi les bases de données du Muséum national d'histoire naturelle (MNH) et de Tela Botanica qui, à l'issue des analyses, permettront d'avoir une approche de la biodiversité urbaine.

<http://sauvagesdemarue.mnhn.fr/sauvages-de-ma-rue/presentation>





Et une superbe photographie d'une cellule de reine réalisée par les membres de notre association.





ERROR: syntaxerror  
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

/Title  
(  
/Subject  
(D:20160821174215)  
/ModDate  
(  
/Keywords  
(PDFCreator Version 0.8.0)  
/Creator  
(D:20160821174215)  
/CreationDate  
(Papa)  
/Author  
-mark-